



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

études d'impact

Question écrite n° 69475

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur un article du Sunday times mettant en cause le GIEC. Après le scandale du « climategate », le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) est une nouvelle fois sur la sellette pour une prévision erronée sur la fonte des glaciers himalayens. Le président du groupe, l'Indien Rajendra Pachauri, a depuis annoncé le lancement d'une enquête, après la mise en cause du Sunday times. En 2007, dans son 4e rapport - qui lui avait valu le prix Nobel de la paix - le GIEC avait prévenu que les glaciers de la chaîne de l'Himalaya reculaient plus vite que les autres glaciers du monde et « pourraient disparaître d'ici 2035, voire avant ». Ce rapport prévoyait une hausse des températures moyennes de la planète de 1,8 à 4° C, pouvant aller jusqu'à + 6° C Selon le quotidien britannique, cette échéance de 2035 pourrait n'être fondée sur aucune recherche valide et avait été utilisée à l'origine par l'organisation environnementale WWF. Il aimerait savoir si cette étude erronée a été utilisée par la France et finalement connaître l'avis du Gouvernement sur cette affaire.

Texte de la réponse

Le secrétariat du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) a publié un communiqué le 20 janvier 2010, au sujet de la fonte des glaciers de l'Himalaya. Ce communiqué reconnaît l'erreur citée par un quotidien britannique. La phrase concernée apparaît dans le volume 2 du 4e rapport du GIEC qui traite des impacts du changement climatique, dans une partie de texte relative à l'Himalaya. Cette information erronée n'a pas été utilisée par la France. Cette erreur ponctuelle provient, selon le communiqué du GIEC, d'une application imparfaite des procédures du GIEC. Les procédures du GIEC font actuellement l'objet d'une revue confiée par les Nations-unies au conseil interacadémique. Annoncée le 10 mars 2010, cette opération doit aboutir à la remise d'un rapport avant le 31 août 2010. Les termes de référence de cette revue incluent, spécifiquement, un point relatif au traitement, par le GIEC, des publications non soumises à « revue par les pairs », telle que la publication qui fut à l'origine de l'erreur. Le Gouvernement estime que la revue conduite actuellement par le conseil interacadémique est de nature à améliorer le fonctionnement interne du GIEC et à rendre ses conclusions encore plus solides. Cette revue permettra de conforter la confiance envers le GIEC, institution indispensable à la négociation climatique mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69475

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 719

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5794